

## COMPTE-RENDU



## Rencontre commerçants du 26 février 2013 à Noisy-le-Sec – Secteur Sud

### Intervenants :

- Geoffrey DUFOUR, chef du projet T1 au Département de la Seine-Saint-Denis
- Marianne LÉVY, cheffe du projet T1 à la RATP
- Mathilde SILL, cabinet BERENICE urbanisme commercial

### Déroulement de la réunion (durée : 2h00) :

1. Introduction (présentation du déroulement de la réunion et de la démarche globale de concertation)
2. Description du projet en général
3. Questions-réponses
4. Analyse commerciale
5. Insertion du tramway rue Jean Jaurès
6. Questions-réponses
7. Conclusion (annonce de la suite)

## 1. Introduction

**Marine CHAUMON**, cabinet C&S Conseils est animatrice de la réunion ; elle présente son déroulement, ses enjeux et objectifs.

**Geoffrey DUFOUR**, chef du projet T1 au Département de la Seine-Saint-Denis, présente la démarche globale de concertation dans laquelle cette réunion s'inscrit. La maîtrise d'ouvrage souhaite rencontrer les commerçants de Noisy-le-Sec et de Romainville situés à proximité du futur tramway T1, pour :

- présenter le projet dans son détail ;
- restituer une étude d'expertise commerciale ;
- mieux cerner les enjeux et besoins des commerçants en phase chantier et à la mise en service ;
- ajuster le projet au regard de ceux-ci ;
- aménager la phase chantier pour la rendre moins contraignante.

Cette concertation se déroulera en plusieurs temps :

- rencontre avec les commerçants du secteur nord de la rue Jean Jaurès le 25 février 2013 ;
- rencontre avec les commerçants du secteur sud de la rue Jean Jaurès le 26 février 2013 ;
- rencontre avec les commerçants de Romainville le 4 mars 2013 ;
- réunion de restitution de ces trois réunions courant avril (date précisée ultérieurement).

## 2. Description du projet en général

Le Département de la Seine-Saint-Denis est maître d'ouvrage coordonnateur du projet ; il pilote également l'insertion urbaine du tramway, l'aménagement de l'espace public et des voiries tout le long du tracé.

La RATP a la maîtrise d'ouvrage des études et travaux du système de transport, des stations et du site de maintenance et de remisage des rames, de la création du double terminus à BPP et de la reprise des stations existantes entre BPP et G de Noisy.

Les décisions<sup>1</sup> prises sur le projet suite au bilan de la concertation recommandée de 2008 et à la poursuite des études :

- le passage par la rue Jean Jaurès ;
- le réaménagement de la rue Gallieni ;
- la création d'une station supplémentaire rue Anatole France, à hauteur du carrefour de la Vierge ;
- la desserte du secteur ouest de Noisy-le-Sec par des bus ;
- les études sur le pôle gare ;
- la mise en place d'un nouveau matériel roulant.

Le projet prévoit inclut la commune de Bobigny où il est prévu l'installation d'un double terminus à Bobigny pour une exploitation en deux arcs de la ligne.

La maîtrise d'ouvrage présente ensuite les caractéristiques générales du projet, dont son coût, estimé à 484 millions d'euros, ses principaux objectifs et son calendrier (enquête publique mi-2013, début des travaux en 2014 et mise en service en 2017).

<sup>1</sup> Délibération du Conseil du STIF du 8 juillet 2009

### 3. Questions-réponses

#### Interventions du public

**Monsieur SOLAANI**, du salon de coiffure Zied Coiffure, demande si la décision de passer par la rue Jean Jaurès a été arrêtée.

**Madame LORENT**, du salon de coiffure Jean Louis David, précise que le maire de Noisy-le-Sec a envoyé un courrier à ses administrés, indiquant que rien n'était décidé pour le T1.

**Monsieur LE ROY**, du salon de coiffure Coiff Styl, s'interroge sur l'articulation du projet avec celui du prolongement de la ligne 11. Il estime que le T1 ne peut se faire sans s'articuler avec le projet de métro.

**Monsieur LE ROY et madame LORENT** souhaitent connaître la restructuration du réseau de bus avec la mise en service du T1 et de la ligne 11. Ils souhaitent plus précisément savoir si l'ouest de Noisy-le-Sec sera desservi par une ou plusieurs lignes de bus.

#### Réponse des porteurs de projet

La concertation de 2008 a fait l'objet de discussion sur trois choix de tracé pour la traversée du centre-ville de Noisy-le-Sec. Le STIF a ensuite pris la décision du passage par la rue Jean Jaurès. Cette décision est intégrée au dossier d'enquête publique qui sera présenté aux alentours de l'été 2013, et sur lequel chacun pourra donner son avis, voire demander des modifications. L'enquête publique pourra amener à la conclusion d'un projet accepté (éventuellement avec des ajustements) ou refusé, mais ne pourra conclure à la validation d'un changement de tracé.

La jonction entre le T1 et la ligne 11 se fera Place Carnot à Romainville avec une station du T1 et une station de métro. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le STIF et la RATP. La mise en service de la ligne 11 est prévue en 2019, soit en parallèle de la mise en service du T1 prévue en 2017. Un travail est mené en partenariat avec le STIF pour coordonner les deux opérations et la restructuration du réseau de bus.

La restructuration des lignes de bus est pilotée par le STIF. Elle se fait au regard des projets de T1, ligne 11, T4 et T Zen 3. Les décisions finales ne sont pas prises, mais la réflexion avec les porteurs de projets, les services des villes concernées a commencé, pour savoir où passeront les différentes lignes de bus, où seront terminus, et comment seront desservis les différents secteurs qui seront urbanisés à un horizon plus lointain que la mise en service des projets cités.

La ligne 105 sera probablement restructurée et deviendrait la ligne 48 en partant de la place Carnot vers les Lilas. C'est ce qui est aujourd'hui inscrit dans le dossier d'enquête publique, mais qui reste évolutif en fonction des demandes spécifiques des services des villes et des études complémentaires menées par la maîtrise d'ouvrage.

### 4. Analyse commerciale

**Mathilde SILL**, cabinet BERENICE urbanisme commercial, présente l'étude réalisée par le cabinet à la demande de la maîtrise d'ouvrage, sur l'offre commerciale noisienne et ses spécificités. Elle présente également les résultats de l'enquête réalisée à Noisy-le-Sec auprès des consommateurs des commerces de la rue Jean Jaurès. Cette enquête montre notamment que la plupart des consommateurs de la rue Jean Jaurès fréquentent quotidiennement le centre-ville pour des achats principalement alimentaires, qu'ils sont majoritairement originaires de Noisy-le-Sec et se déplacent pour plus de la moitié à pieds. Les personnes qui viennent en voiture stationnent majoritairement pour des périodes courtes et dans la zone bleue du centre-ville.

Elle expose les impacts générés par le passage d'un tramway sur les activités commerciales (renforcement de l'activité et des performances commerciales autour des stations de tramway, baisse du chiffre d'affaires pendant les travaux, souvent compensée par une hausse après la mise en service).

Elle propose à la maîtrise d'ouvrage des recommandations en termes de maintien de l'offre de stationnement, de renforcement des aires de livraisons et de mise en place d'actions pendant la phase des travaux (agents de proximité, concertation et réunions de chantier, maintien d'un cheminement piétonnier confortable, etc.).

## 5. Insertion du tramway rue Jean Jaurès

**Geoffrey DUFOUR** présente le projet de T1 à l'échelle de Noisy-le-Sec et notamment la section banalisée, qui permet la circulation à double sens des différents modes de transport (tramway, voitures, vélos), le maintien de stationnement et des différentes fonctionnalités urbaines (ramassage des ordures ménagères, accès pompiers), malgré la largeur réduite de la rue.

Il présente les premiers éléments de diagnostic de l'impact du tramway sur le stationnement, les étals, les terrasses et le plan de circulation. Il rappelle que l'objectif de cette réunion avec les commerçants est d'affiner ce diagnostic afin de décider des mesures les plus appropriées à mettre en place pour limiter l'impact du tramway sur l'activité commerciale du centre-ville de Noisy-le-Sec.

## 6. Questions-réponses

### >> Plan de circulation des bus

#### Interventions du public

**Monsieur LE ROY** demande s'il y aura encore des bus rue Jean Jaurès.

#### Réponse des porteurs de projet

Le tramway T1 viendra en remplacement des lignes de bus actuelles rue Jean Jaurès. Il n'est donc pas prévu de circulation de bus sur la rue Jean Jaurès, notamment pour éviter la redondance entre les modes de transport. Suite au travail qui sera réalisé avec les services de la ville, il est possible que la circulation des bus sur de petites portions de la rue Jean Jaurès soit aménagée.

### >> Aires de livraisons et stationnement

#### Interventions du public

**Monsieur SOLAANI, Monsieur LE ROY et Madame OSEI-AKOTO**, de Bel Rose Beauty, s'inquiètent de l'impact du tramway sur l'emplacement des aires de livraisons, et de manière générale, de l'accroissement des difficultés d'accès des livreurs aux commerces.

**Monsieur LE ROY** demande comment les déménagements des riverains pourront se dérouler dans le secteur banalisé rue Jean Jaurès et aussi boulevard Michelet ou la mise à double sens de l'axe réduira le nombre de places de stationnement.

### Réponse des porteurs de projet

Les aires de livraisons sont identifiées à ce stade sur les rues adjacentes à la rue Jean Jaurès conformément à l'analyse de l'expert sécurité, mais cela n'est pas acté et peut s'ajuster au regard de besoins spécifiques (livraison des boulangers, pharmacies, bars...). Ce sera étudié commerce par commerce au regard de critères comme les plages horaires, le nombre de livraisons par jour, le volume des produits livrés ainsi que leurs caractéristiques (produits fragiles, produits frais,...) etc.

Les déménagements pourront faire l'objet de mesures spécifiques, comme cela se fait dans d'autres villes, à savoir la réservation de places de stationnement et/ou d'aires de livraisons.

## >> Stationnement

### Interventions du public

**Madame OSEI-AKOTO** demande s'il y aura des stationnements rue Jean Jaurès, au moins pour des durées de 15 à 30 minutes.

### Réponse des porteurs de projet

L'objectif est de restituer le même nombre de places de stationnement qu'actuellement dans le centre-ville de Noisy-le-Sec. Toutefois, les places dans la rue Jean Jaurès ne seront peut-être pas situées exactement au même endroit. L'implantation des places de stationnement est liée à la largeur de la voie, mais aussi à d'autres contraintes comme le passage des pompiers et leur accès aux façades. Certaines places sont ainsi supprimées et restituées ailleurs. Des besoins spécifiques liés à certains commerces pourront être étudiés pour adapter le plan de stationnement.

## >> Impact des travaux sur l'activité commerciale et indemnités

### Interventions du public

**Monsieur SOLAANI** souhaite connaître la durée du chantier et savoir qui assumera les baisses de chiffre d'affaires des commerçants.

**Monsieur LE ROY** évoque l'obligation de mise aux normes des commerces pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, qui entrera en vigueur en 2015, et s'inquiète de la faisabilité de ces travaux étant donné que l'arrivée du tramway va réduire la largeur des trottoirs. Il s'interroge sur la manière dont le FISAC financera ces travaux de mises aux normes, s'ils sont ralentis par le chantier du tramway.

### Réponse des porteurs de projet

La durée d'un chantier de tramway oscille de deux à trois ans. Ce qui ne veut pas dire que la rue sera en chantier tout ce temps devant les mêmes commerces. La maîtrise d'ouvrage recherche le phasage du calendrier le plus approprié pour limiter les nuisances et intégrer les besoins spécifiques des commerçants. Le chantier pourra se faire section par section, ou commencer par la frange ouest avant de poursuivre sur la frange est.

Pour limiter les impacts du chantier sur les chiffres d'affaires des commerçants, plusieurs mesures pourront être mises en œuvre :

- une communication autour du projet via la diffusion de flash infos distribués en priorité aux commerçants.
- la présence d'agents de proximité, intermédiaire entre les demandes quotidiennes des commerçants et la maîtrise d'ouvrage.
- la mise en place d'une **Commission de Règlement à l'Amiable**, comme cela se fait dans beaucoup d'opérations de transport en commun, qui analyse la gêne occasionnée au regard de pièces comptables fournies par les commerçants, et décide d'y associer une indemnisation en cas de préjudice avéré.

**Mathilde SILL** précise que la ville de Noisy-le-Sec s'est effectivement rapprochée de la Chambre de commerce et d'industrie pour la mise en place d'un dossier FISAC qui va planifier un certain nombre d'actions sur les années à venir et participer à leur financement. Parmi ces actions, il y aura la mise en accessibilité des commerces.

La maîtrise d'ouvrage propose de coordonner les travaux de mises aux normes des commerces avec ceux du réaménagement de la voie publique liés au T1, puisqu'ils auront lieu dans les mêmes temps. La mise en accessibilité des commerces pourra ainsi se faire en parallèle de la mise en accessibilité des trottoirs. La maîtrise d'ouvrage travaille sur des cheminements adaptés au déplacement des personnes à mobilité réduite, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans toute la rue Jean Jaurès.

## >> Sécurité

### Interventions du public

**Monsieur LE ROY** s'inquiète de la sécurité des cyclistes qui rouleront sur la section banalisée, et notamment du risque de chute lié à la traversée des rails.

### Réponse des porteurs de projet

Les chutes liées à la traversée des rails sont rares dans les sections banalisées existantes, et dues à des cyclistes qui tournent en restant dans l'axe du rail du tramway au lieu de le prendre en biais. Les cyclistes bénéficieront par ailleurs d'une bande refuge lors du passage des tramways, entre la plateforme et l'espace de stationnement.

La section banalisée permettra aux cyclistes de circuler à double-sens dans la rue Jean Jaurès, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

## >> Insertion urbaine

**Monsieur LE ROY** demande à quoi correspond la flèche rouge sur le plan d'insertion du tramway rue Jean Jaurès, à proximité de la gare RER de Noisy-le-Sec, et s'inquiète de la destruction éventuelle de l'auvent de la charcuterie de la gare.

Il souhaite par ailleurs savoir si les câbles seront fixés en façades, et dans ce cas, si le refus d'un propriétaire peut bloquer le projet.

**Madame LORENT** fait part d'une rumeur d'expropriations de commerçants et d'immeubles rue Anatole France. Elle souhaite savoir ce qu'il en est réellement.

**Monsieur LE ROY** demande comment le tramway s'insère rue Anatole France tout en préservant le stationnement.

### Réponse des porteurs de projet

La flèche rouge matérialise la réouverture de la rue de la Gare, prévue dans le cadre du projet de réaménagement du pôle gare. Pour autant, cette réouverture ne se fera pas dans le cadre du projet de T1, lequel se contente sur demande du STIF, de ne pas gêner par ses aménagements, la possibilité de rouvrir cette voie.

L'accroche en façade des câbles d'alimentation électrique du tramway fait généralement l'objet d'une procédure et d'une enquête publique spécifiques. À ce stade, pour le projet de T1, il est prévu de fixer les câbles sur des « poteaux LAC<sup>2</sup> » situés de part et d'autre la plateforme du tramway.

Il n'y aura aucune expropriation de commerces rue Jean Jaurès.

Depuis les années 2000, plusieurs acquisitions sont en cours ou terminées rue Anatole France, dans la montée vers la Place Carnot. Ces acquisitions sont réalisées par le Département de la Seine-Saint-Denis et la RATP. Elles visent à insérer le T1, mais aussi à développer à terme des projets urbains en partenariat avec la ville.

Rue Anatole France, le tramway circulera au centre de la chaussée, avec une voie automobile de part et d'autre. L'ensemble du stationnement ne sera pas restitué, notamment sur la partie sud. L'objectif est d'évaluer où se trouvent les réels besoins en stationnement, et d'inciter les automobilistes à se reporter sur le tramway ou le métro à venir.

## >> Étals et terrasses

### Interventions du public

**Monsieur LE ROY** demande s'il est prévu de supprimer la terrasse du bar Le Celtic place Jeanne d'Arc.

### Réponse des porteurs de projet

La terrasse du Celtic place Jeanne d'Arc ne sera pas supprimée.

## 7. Conclusion

**Marine CHAUMON** rappelle les réunions à venir avec les autres commerçants concernés et la réunion de restitution qui aura lieu courant avril. Les comptes rendus de ces réunions seront transmis aux commerçants, mis en ligne sur le site Internet du projet [www.t1bobigny-valdefontenay.fr](http://www.t1bobigny-valdefontenay.fr), et portés à connaissance du commissaire enquêteur. Une adresse mail du projet a également été créée pour recenser les questions des commerçants : [t1vdf@cg93.fr](mailto:t1vdf@cg93.fr).

Elle précise que cette réunion marque l'initiation d'une démarche avec les commerçants, des réponses plus précises seront apportées au fur et à mesure de son avancée. Il s'agit à ce stade d'identifier les points sensibles qui feront l'objet d'un travail plus fin et parfois au cas par cas avec les commerçants concernés.

**Prochaine rencontre commerçants**  
**Mardi 23 avril 2013 à 19h30**  
**Salle Gérard Philippe**  
**115, rue Jean-Jaurès – Noisy-le-Sec**

<sup>2</sup> Poteaux d'accroche pour la Ligne Aérienne de Contact (LAC)